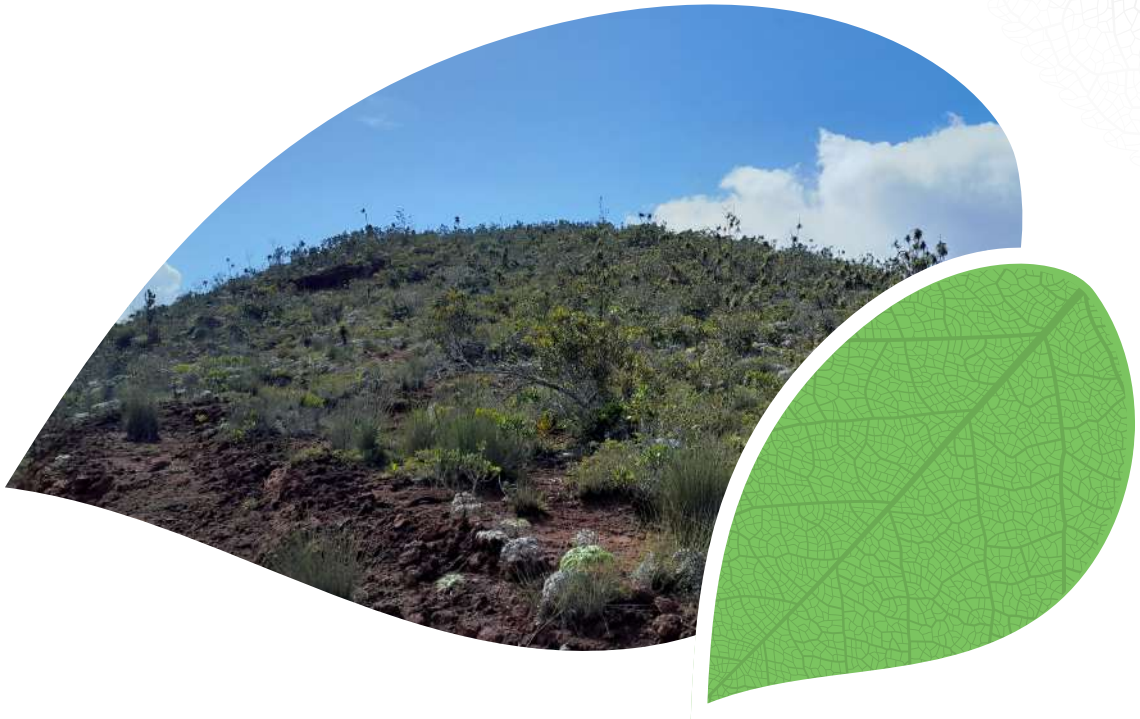


CREATION D'UN SITE MOBILE - BAIE DES PIROGUES

COMMUNE DU MONT DORE

Etude d'impact environnemental - RESUME NON TECHNIQUE

AFF 4028 - SEPTEMBRE 2026

7 bis rue Suffren, immeuble Le Kariba, 98800 Nouméa • Tél. : (687) 25 04 88 • bioeko@bioeko.nc • www.bioeko.nc

OBJET DE L'ETUDE

L'OPT de Nouvelle-Calédonie a le projet d'installer une infrastructure mobile (antenne) sur le site dit « Baie des Pirogues » de la commune du Mont Dore.

La présente étude constitue l'étude d'impact environnemental nécessaire à la réalisation du projet.

PRÉSENTATION & JUSTIFICATION DU PROJET

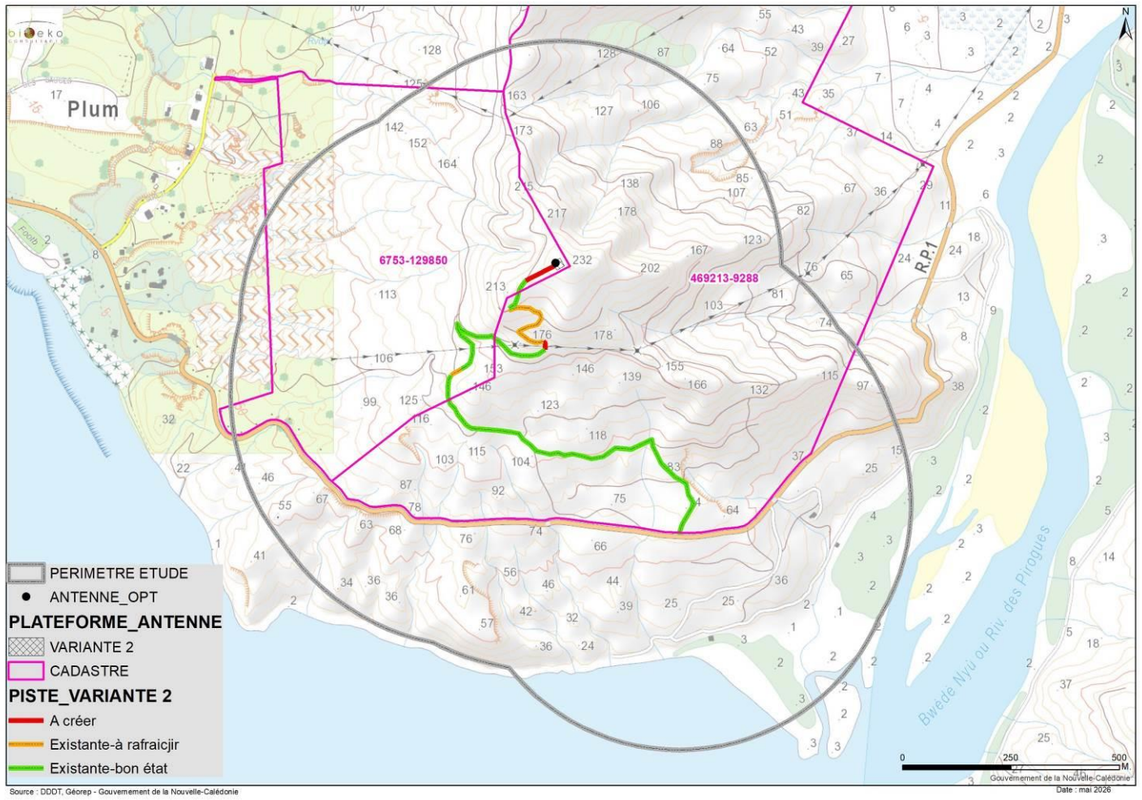
LOCALISATION DU PROJET

Le périmètre d'étude couvre une surface d'environ 184 hectares correspondant à une zone tampon de 500m par rapport à la zone de projet. Il s'implante sur le versant littoral à l'ouest de la rivière des Pirogues sur la commune du Mont Dore.

La zone de projet correspond à la une zone tampon de 2 m de part et autre de la piste existante et de la future plateforme devant accueillir l'antenne.

Les coordonnées du centroïde des zones de projet, sont les suivantes :

Centroïde	RGNC 91-93	
	X	Y
SITE MOBILE	-22,2985	166,67749



Caractéristiques foncières

CARACTÉRISTIQUES FONCIÈRES

Les caractéristiques foncières de l'assise du projet sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1. Références cadastrales des parcelles concernées par le projet

Numéro d'inventaire cadastral	Commune	Section	Numéro du lot	Surface du lot	Propriétaire
469213-9288	MONT DORE	LES PIROGUES	TV	553 HA 81 A 98 CA	COLLECTIVITE
6753-129850	MONT DORE	PLUM	TV	0	COLLECTIVITE

JUSTIFICATION DU PROJET

CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Actuellement la couverture télécom au niveau de Plum est restreinte. L'objectif du projet consiste à répondre aux besoins croissant de la zone en établissant une couverture télécom élargie à la RP1, la zone d'habitations au niveau de la plage de la Siesta et de la Forestière.

COMPARAISON DES VARIANTES

Lors de la pré-étude, il avait été identifié un tracé d'accès au futur site reprenant l'une des pistes existantes. Suite à la visite de site, le tracé initial comprenant trop de contraintes en termes de terrassement et défrichement a été ajusté.
La comparaison des variantes a été réalisée sur les critères floristiques de la piste. L'objectif étant de choisir la zone de moindre impact environnementale (soit une mesure d'évitement).

L'analyse des variantes a porté sur :

- Les contraintes de terrassement de la piste d'accès
- Les habitats traversés :
  - Maquis dense
  - Maquis ouvert
  - Savane

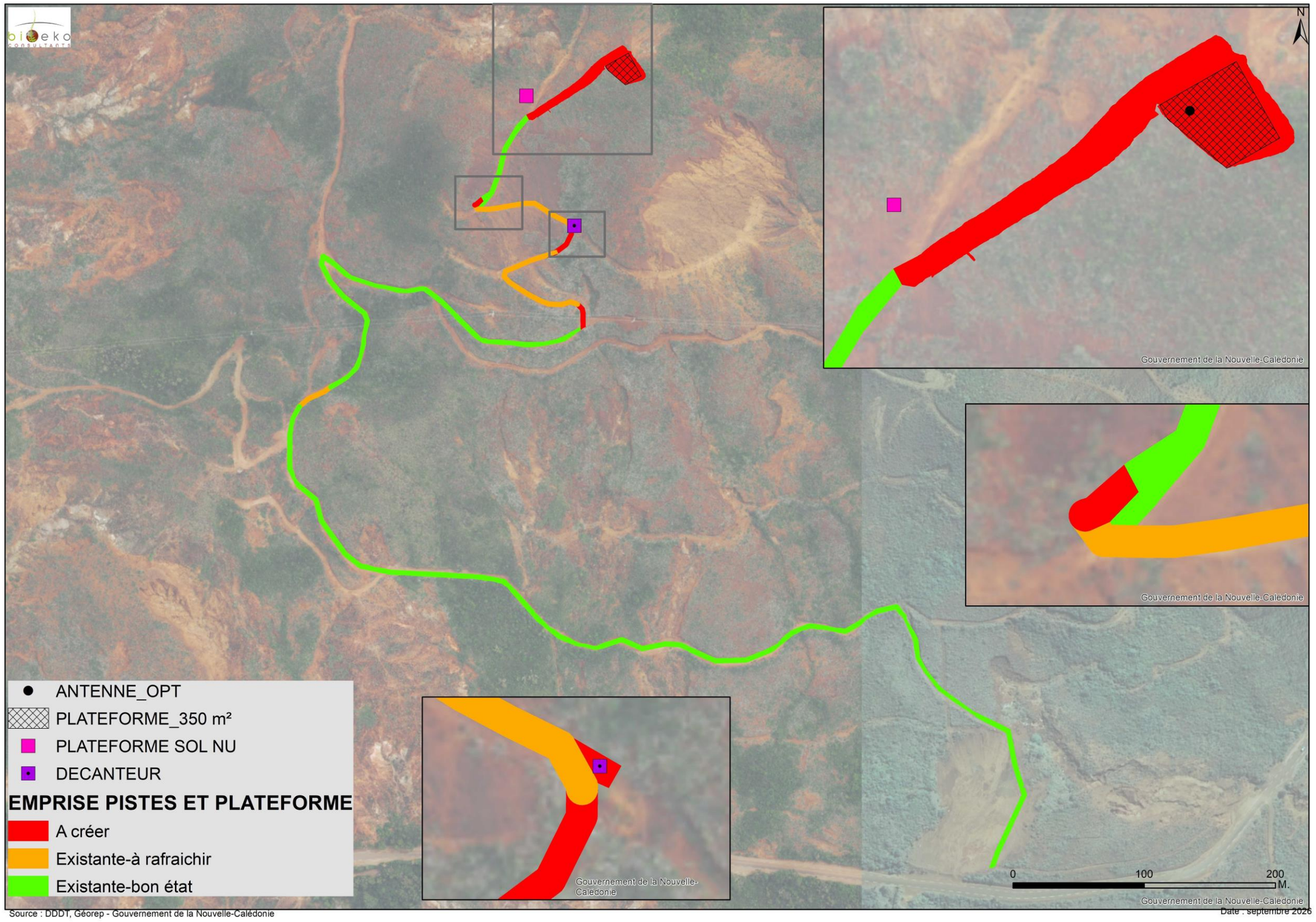
Comparaison des variantes

	Variante 1	Variante 2
Terrassement	Linéaire de piste à rafraichir : 283 ml Linéaire de piste à créer : 65 ml	Linéaire de piste à rafraichir : 335 ml Linéaire de piste à créer : 88 ml dont 66 ml pour accéder au sommet
Habitats :	Impacts cumulés : 139 ml 111 ml de maquis dense 28 ml de maquis ouvert	Impacts cumulés : 102 ml 16 ml de maquis dense 86 ml de maquis ouvert
Maquis dense	Linéaire de piste à rafraichir : 37 ml Linéaire de piste à créer : 65 ml	Linéaire de piste à rafraichir : 16 ml Linéaire de piste à créer : 0 ml
Maquis ouvert	Linéaire de piste à rafraichir : 0 ml Linéaire de piste à créer : 28 ml	Linéaire de piste à rafraichir : 0 ml Linéaire de piste à créer : 86 ml

Bien que la variante 2 couvre un plus grand linéaire, l'impact cumulés sur les formations de maquis dense sont moins important que la variante 1.
La **variante 2 correspond à une optimisation de l'accès au site après terrain; elle a donc été retenue**.

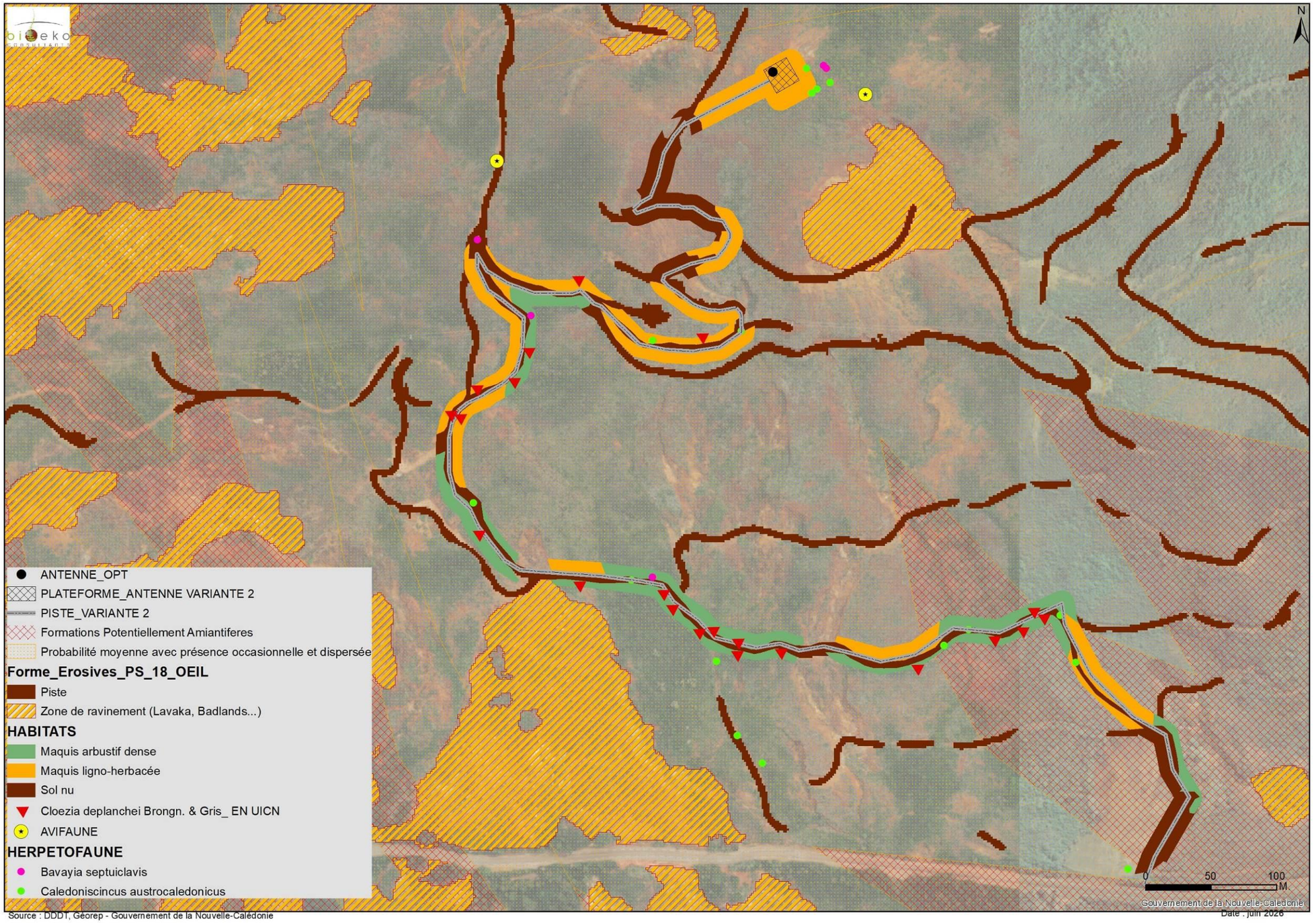
PRÉSENTATION DU PROJET

GRANDES LIGNES DU PROJET		
EMPLACEMENT & ASSIETTE FONCIERE	**COMMUNE**	MONT DORE
	QUARTIER	PLUM – BAIE DES PIROGUES
	CADASTRE	Lot TV / NIC : 469213-9288 et 6753-129850
ACCES	Piste existante et création très ponctuel de la piste	
OPERATION	Projet de mise en place d'une antenne OPT (infrastructure mobile)	
EMPRISE GLOBALE	350 m² finale	
TRAVAUX	**DEMARRAGE**	dernier trimestre 2026
	DURÉE GLOBALE	moins de deux mois
GRANDES LIGNES DU PROJET	**TERRASSEMENT**	350 m² pour la plateforme et nivellement ponctuel de piste
	INFRASTRUCTURE MOBILE	Hauteur : 12 m Emprise : 16 m² Ancrage : béton (10m3)
	ACHEMINEMENT DU MATÉRIAEL	Par piste : • existante : 4812 m² • à rafraichir : 872 m² • à créer : 1264 m² *(surface intégrant le sol nu)*
	GESTION DU SITE	Supervision à distance directement sur les émetteurs radio 3G/4G pour contrôler le bon fonctionnement du site Mobilis
	ENTRETIEN DU SITE	une ou deux interventions par an si besoin est.


N
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
ANTENNE_OPT
PLATEFORME_350 m²
PLATEFORME SOL NU
DECANTEUR
EMPRISE PISTES ET PLATEFORME
A créer
Existante-à rafraichir
Existante-bon état
0
100
200
M.
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Source : DDDT, Géorep - Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Date : septembre 2026

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

MILIEU / ASPECT	COTATION	DESCRIPTION	
MILIEU PHYSIQUE			
Climatologie	Moyen	Pluviométrie	Supérieur à 1 000 mm par an.
	Faible	Vents	Vent dominants Sud-Est
Relief	Fort	Pente	Passages très ponctuels de la piste existante à plus de 30°
	Fort	Ligne de crête	présence d'une ligne de crête et positionnement sur un sommet à 232 m NGNC
Géologie	Fort	Type de sols	une roche peu perméable et fortement ravinante
Risque	Moyen	Amiante	Zone en aléa moyen >> faire un diagnostic avant travaux
	Fort	Erosion	Nombreuses zones érodées; roches ravinante
Hydrologie	NUL	Cours d'eau	Absence de cours d'eau, un écoulement préférentiel des eaux en zone aval
MILIEU NATUREL TERRESTRE			
Zones réglementées et d'intérêt écologique	NUL	Parc ou réserve	Absence
	NUL	ZICO	Absence
	NUL	ZBC	Absence
Compartiment floristiques	Moyen	Formation végétale	Maquis arbustif dense
	Faible		Maquis ligno-herbacée
	NUL		Végétation éparse
	Fort	ERM au titre du code et UICN (CR, EN ou VU)	Cloezia deplanchei (EN) et classée protégée au titre du codenv
	Faible	EIP	non classé en écosystème d'intérêt patrimonial
	Moyen	Espèces Envahissante végétales	Présence sur la piste
Compartiment faunistique	Moyen	Avifaune	12 espèces contactées toutes protégées; aucune listées UICN
	Moyen	Myrmécofaune	2 espèces locales, 5 espèces introduites pouvant être considérées comme envahissantes. Pas d'espèces protégées
	Moyen	Herpétofaune	2 espèces protégées mais non listées UICN : Caledoniscincus austrocaledonicus et Bavayia septuiclavis
Pression sur le milieu	Moyen	Espèces envahissantes	Peu d'espèces envahissantes végétales localisées en aval du site Présence majoritaire d'Anoplolepis gracilipes dans tous les habitats
	Faible	Feux	Présence de feux en limite extérieur du périmètre d'études
MILIEU HUMAIN			
PUD	NUL	Zonage	Nmin et ND
	POSITIF	Servitudes	Ligne 33kV pour raccordement au site
Foncier	POSITIF	Propriété / cadastre	Collectivité
Bâti	POSITIF	Habitations	En bord de mer ou dans vallée
Occupation des sols	NUL	Équipement	sans objet - ligne 33kV
	NUL	Usages	sans objet
Réseaux viaire	POSITIF	Desserte et accès	RP1 et piste existantes
QUALITE DU SITE			
Monument historiques	NUL	Périmètre des monuments classés (500 m)	Sans objet
Archéologique	Faible	entités du patrimoine	Site terrassé par les pistes et en sommet
Paysage	Faible	Grand paysage	Insertion en milieu naturel dégradé
	NUL	Perceptions paysagère (Dynamiques et statiques)	Pas de perception station ou dynamique sur la zone de projet >> écran végétal



Source : DDDT, Géorep - Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Contraintes environnementales du site

ANALYSE DES EFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

BILAN DES IMPACTS RÉSIDUELS EN PHASE TRAVAUX

THEMATIQUE	Compartiment impacté	Précision (si nécessaire)	Enjeux & Contraintes	EFFET ATTENDU					EVALUATION			Impact brut	SEQUENCE ERC			Impact résiduel
				Nature de l'effet	Description	Quantification	Degré de perturbation	Type	Intensité	Etendue	Durée		N°	Description	Indicateur	
MILIEU PHYSIQUE																
MORPHOLOGIE	Ligne de crête		**Fort**	Modification des bassins versants phénomène d'érosion	Nivellement pour l'emprise de l'infrastructure mobile Reprofilage des pistes existantes Création de piste ponctuelle	1973 m²	**Faible**	direct	**Moyenne**	**Ponctuelle**	**Permanente**	**MODERE**	MR6	Plan de gestion des eaux des zones terrassées		**FAIBLE**
ECOULEMENTS NATURELS	Ecoulements météoritiques	Ecoulements présent en aval de la piste existante	**Faible**	Augmentation des phénomènes d'érosion à l'aval	Absence d'interception d'écoulements		**Faible**	Direct	**Faible**	**Ponctuelle**	**Permanente**	**FAIBLE**				POSITIF
			Faible	Risque de pollution	MES : Pas de terrassement de masse. Pas de terrassement pour les accès au site Chimique: matériels et engins électriques ou manuel Bactériologique : présence des ouvriers	10 m3 de béton	**Faible**	Direct	**Faible**	**Ponctuelle**	**Temporaire**	**FAIBLE**	MR2	Gestion des pollutions		**FAIBLE**
MILIEU NATUREL TERRESTRE																
ZONES DE PROTECTION REGLEMENTEES			**NUL**	Perturbation d'un espace protégé	sans objet		**AUCUN IMPACT**	Direct	SO			SANS OBJET				SANS OBJET
COUVERT VEGETAL	Maquis arbustif dense		**Moyen**	Défrichement	sans objet	0 m²	**AUCUN IMPACT**	Direct				SANS OBJET				SANS OBJET
	Maquis ligno-herbacée		**Faible**	Défrichement	Suppression d'habitats	1286 m²	**Moyenne**	Direct	**Faible**	**Ponctuelle**	**Permanente**	**FAIBLE**	MR1 et MC	Balisage des zones à défricher		**FAIBLE**

THEMATIQUE	Compartiment impacté	Précision (si nécessaire)	Enjeux & Contraintes	EFFET ATTENDU					EVALUATION			Impact brut	SEQUENCE ERC			Impact résiduel
				Nature de l'effet	Description	Quantification	Degré de perturbation	Type	Intensité	Etendue	Durée		N°	Description	Indicateur	
			Faible	Défrichement	Augmentation érosion Réalisation des travaux en dehors de la saison humide		Moyenne	Indirect	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE	MR1 et MC	Balisage des zones à défricher		FAIBLE
	Végétation éparse		NUL	Défrichement	sans objet	0m²	AUCUN IMPACT	Direct				SANS OBJET				SANS OBJET
Ecosystème d'intérêt patrimonial	Maquis		NUL	Défrichement	Sans objet		AUCUN IMPACT	Indirect	SO			SANS OBJET				SANS OBJET
ERM VEGETALE	Cloezia deplanchei	Protégée mais listé EN à UICN	Fort	Suppression	Aucun individu recensé sur les zones de travaux		AUCUN IMPACT	Direct				SANS OBJET	MR1	Balisage		SANS OBJET
AVIFAUNE	avifaune ubiquiste commune	12 espèces protégées	Moyen	Dérangement	Présence humaine Présence d'engins de chantier	durée du chantier = moins de 2 mois	Faible	Indirect	Faible	Ponctuelle	Temporaire	FAIBLE				FAIBLE
Herpétofaune	Caledoniscincus austrocaledonicus et Bavayia septuiclavis	Espèces protégées non classées UICN	Moyen	Effet lisière	Déplacement des communautés liées aux travaux de terrassement ponctuels de la piste et création de la plateforme		Faible	Indirect	Faible	Ponctuelle	Temporaire	FAIBLE				FAIBLE
Myrmécofaune	Anoplolepis gracilipes et Solenopsis geminata	Espèces envahissantes animales	Moyen	Dissémination	Terrassements ponctuels de la piste et plateforme Réutilisation des matériaux Stockage déblais si nécessaire sur site		Faible	Indirect	Faible	Ponctuelle	Temporaire	FAIBLE				FAIBLE
MILIEU HUMAIN																
ACTIVITES ECONOMIQUES	Entreprises du BTP du Grand Nouméa		POSITIF	Retombées économiques	Marchés avec des entreprises spécialisées	durée du chantier = moins de 2 mois	POSITIF	Direct				POSITIF				POSITIF
COMMODITE DU VOISINAGE	Accès/trafic		Moyen	Augmentation du trafic	Acheminement du matériel au sein du site	durée du chantier = moins de 2 mois	Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Temporaire	FAIBLE				FAIBLE
	Bruit		Faible	Nuisances de voisinage	Trafic lié aux travaux	durée du chantier = moins de 2 mois	Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Courte	FAIBLE				FAIBLE
	Salubrité du site		Fort	Abandon de déchets	Déchets domestiques et déchets verts	durée du chantier = moins de 2 mois	Faible	Direct	Moyenne	Ponctuelle	Courte	FAIBLE	MR3 MR5	Gestion des déchets + plan amiante		FAIBLE

THEMATIQUE	Compartiment impacté	Précision (si nécessaire)	Enjeux & Contraintes	EFFET ATTENDU					EVALUATION			Impact brut	SEQUENCE ERC			Impact résiduel
				Nature de l'effet	Description	Quantification	Degré de perturbation	Type	Intensité	Etendue	Durée		N°	Description	Indicateur	
PARTIMOINE	Patrimoine archéologique	Absence de découverte lors de la mise en place de l'antenne VHS	Faible	Mise à jour	Découverte fortuite d'éléments archéologique par les terrassements		Faible	direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE	MR4	Protection du patrimoine		FAIBLE

BILAN DES IMPACTS RÉSIDUELS EN PHASE EXPLOITATION

THEMATIQUE	Compartiment impacté	Zone d'implantation concernée	Enjeux & Contraintes	EFFET ATTENDU					EVALUATION			Impact brut	SEQUENCE ERC			Impact résiduel
				Nature de l'effet	Description	Quantification	Degré de perturbation	Type	Intensité	Etendue	Durée		N°	Description	Indicateur	
MILIEU PHYSIQUE																
HYDROLOGIE	Bassins versants	Plateforme	Fort	Augmentation des débits	Réduction de la perméabilité par la plateforme. Ouvrage non revêtu	350 m²	Moyenne	Direct	Moyenne	Ponctuelle	Permanente	MODERE	MR6	Gestion des eaux de la plateforme		FAIBLE
		Piste créée	Fort		Réduction de la perméabilité par perte de végétation	1 286 m²	Moyenne	Direct	Moyenne	Ponctuelle	Permanente	MODERE	MR6	Gestion des eaux de la plateforme		FAIBLE
QUALITE DES EAUX	Écoulement présent exclusivement en aval de la piste existante		NUL	MES, poussières	Roulage occasionnel pour entretien des installations	une ou deux interventions par an	Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE				FAIBLE
			NUL	Hydrocarbures, métaux	Utilisation de VL pour monter sur le site	une ou deux interventions par an	Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE				FAIBLE
			NUL	Eaux usées	sans objet		**AUCUN IMPACT**	Direct				SANS OBJET				SANS OBJET
MILIEU NATUREL TERRESTRE																
HABITATS	Formation périphérique	Maquis arbustif dense	Moyen	Entretien des ouvrages	sans objet Pas d'emprise sur cette formation		Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE				FAIBLE
		Maquis ligno-herbacé	Faible	Entretien des ouvrages	Circulation ponctuelle sur la piste et la plateforme moins d'une fois par an.		Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE				FAIBLE
FAUNE	avifaune	12 espèces protégées au titre du CODENV Absence d'espèces classées à l'UICN	Faible	Suppression d'habitats	Perte d'habitat négligeable par rapport aux habitats environnants Pas d'éclairage		Faible	Direct	Faible	Ponctuelle	Permanente	FAIBLE				FAIBLE

	Herpétofaune	2 espèces protégées Absence d'espèces classées à l'UICN	**Fort**	Effet lisière	Recolonisation des zones terrassées		**Faible**	Direct	**Faible**	**Ponctuelle**	**Permanente**	**FAIBLE**				**FAIBLE**
MILIEU HUMAIN																
USAGES DU SITE	Activités		NUL	Sécurisation des usagers	sans objet		**AUCUN IMPACT**	Direct				SANS OBJET				SANS OBJET
RESEAUX	OPT		**Fort**	Renforcement de la portée des réseaux OPT	Répondre aux besoins en couverture mobile de la RP1, la plage de la siesta et la forestière		**Forte**	Direct				**POSITIF**				POSITIF
PATRIMOINE	paysage		**Faible**	Dégradation de la qualité du paysage	Absence d'impact visuel de l'antenne depuis les points remarquables de Plum	12 m de hauteur pour l'antenne	**Faible**	Direct	**Faible**	**Ponctuelle**	**Permanente**	**FAIBLE**				**FAIBLE**

MESURES COMPENSATOIRES

Ce paragraphe vise à identifier en amont le volume des surfaces à compenser dans le cadre de cette opération. Ce volet a été traité avec l'aide de l'outil « OCMC » de la DDDT permettant d'estimer les surfaces à compenser.

Pour rappel, toute action de défrichement est considérée par la DDDT comme un impact significatif sur l'environnement et appelle à compensation.

RATIO DE COMPENSATION

L'analyse des impacts montre que le projet induira un défrichement de 1 003 m² de maquis ligno-herbacé sur pentes érodées.
Il a été estimé le ratio de compensation sur la base de l'OCMC :

- Type de formation impactée : maquis ligno-herbacés
- Temps de mise en place de la compensation : 4 mois
- Type de compensation : recréation de maquis
- Densité : 1 plant par m²
- 20 espèces différentes

Ratio final : 0.434

PROGRAMME DE COMPENSATION

VOLUME DE COMPENSATION

Habitats	surface impactée en m²	Ratio	Volume à compenser
Maquis ligno-herbacés	1 286	0.434	558 m²

Notons que pour l'espèce classée en EN à l'UICN et protégée au titre du CODENV, ne sera pas impactée car en dehors des zones de terrassements. Elle a toutefois été intégrée dans les calculs des critères de l'OCMC.

MESURE COMPENSATOIRE STRICTE : PLANTATIONS

L'OPT dans le cadre de la compensation replantera 558 plants de type maquis à une densité de 1 plant par m² au niveau du site des nouvelles installations. En effet, le site présente de nombreuses zones de sol nu peu penté pouvant accueillir ces plantations.
Dans l'hypothèse où la mise en œuvre des mesures de compensation serait reportée afin de respecter la période la plus favorable aux plantations, la surface de compensation à réaliser sera de ***567 m²****, avec un délai maximal de mise en œuvre de* ***6 mois*** *(cf. OCMC). Cette surface sera ajustée, le cas échéant, lors de la transmission du programme détaillé de compensation du projet.*

Un suivi de 3 ans sera réalisé.
L'emplacement de la compensation sera défini par l'OPT et transmis au service des impacts de la DDDT pour validation en tant que programme de compensation détaillé.